



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des transports publics



Luxembourg, le 27.11.2023

AVIS Perturbation 2023/1073 du 27.11.2023

Objet: Lignes 611, 641, 650, D15, N01, N02, R07

En raison de travaux routiers, le **CR165 entre Huncherange et Noertzange** sera barré à hauteur du passage à niveau

du lundi 4 décembre 2023, 8h00 au vendredi 8 décembre 2023, 17h00

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

Ligne 611

Les courses d'autobus seront auront leur origine/terminus auprès l'arrêt de Huncherange-Kreizung.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Huncherange –Kiirch ainsi que la localité de Noertzange.

Ligne 641

Les courses d'autobus concernées seront déviées de Huncherange directement via la route N.13 vers Bergem – Pontpierre - suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Huncherange-Kierch, Bergem-Naerzengerstrooss, Bergem-Am Haff et la localité de Noertzange.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Bergem-Raedelsboesch.

Ligne 650 et R07

Les courses d'autobus en provenance de Bettembourg seront déviées après la desserte de l'arrêt Huncherange –Kreizung tout droit via la N.13 en direction de Bergem – CR164 vers Noertzange suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Noertzange-Rue Principale et Huncherange-Kiirch.

Instruire personnel intéressé!

4, rue Charles Bernhoeft
L-1240 Luxembourg

perturbations@atp.etat.lu
transports.public.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

Lignes D15

Les courses d'autobus concernées en provenance de Fennange seront déviées via la N.13 en direction de Bergem – à gauche rue de Noertzange – chemin de Bergem – suite itinéraire normale et vice-versa.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Noertzange-route Principale, Noertzange –Am Duerf (ligne N02) et Huncherange-Kierch.
- La course D15 3611 sera avancée au départ de Noertzange-Route de Kayl de 5 minutes (départ 7h10).

Ligne N01

- La course N01 3442 provenance de Fennange sera déviée via la N.13 en direction de Bergem – à gauche rue de Noertzange – chemin de Bergem en direction de Noertzange – route de Schifflange – suite itinéraire normal
 - Ne sera pas desservi l'arrêt de Huncherange-Kierch ainsi que la localité de Noertzange.
- La course N01 3502 aura son origine auprès de l'arrêt Noertzange-Route de Kayl – route de Schifflange vers Schifflange suite itinéraire normal.
 - Ne seront pas desservies les localités de Bettembourg, Fennange, Huncherange ainsi que l'arrêt de Noertzange-Rue Principale.
- La course N01 6203 sera déviée après la desserte de l'arrêt Noertzange-Route de Kayl via la route de Schifflange – chemin de Bergem en direction de Bergem – à droite N13 vers Huncherange suite itinéraire normal.

Ligne N02

Les courses d'autobus concernées en provenance de Fennange seront déviées via la N.13 en direction de Bergem – à gauche rue de Noertzange – chemin de Bergem – suite itinéraire normale et vice-versa

- La course N02 3610 sera avancée au départ de Noertzange-Gare de 5 minutes (départ 7h10).
 - Ne seront pas desservis les arrêts de Noertzange-Rue Principale, -Am Duerf et Huncherange-Kiirch.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) de: Bettembourg.